



Compte rendu sur les résolutions de l'ACCP Février 2010

Le présent compte rendu résume les activités menées par les comités de l'ACCP entre novembre 2009 et février 2010 pour faire suite aux résolutions en instance de 2006, 2007, 2008 et 2009.

Des rapports d'activité sont présentés sur les résolutions de 2009 (p. 2-3), de 2008 (p. 4 à 14), de 2007 (p. 15 à 19) et de 2006 (p. 20 à 23),

Le 8 décembre 2009, le président de l'ACCP William Blair, Vince Westwick et Peter Cuthbert ont rencontré le ministre de la Justice Douglas Nicholson pour discuter des projets de loi C-46 et C-47 et du contrôle des armes à feu, ainsi que le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités John Baird en vue de créer des liens entre lui et les coprésidents du Comité de la sécurité routière dans le cadre des dossiers entourant la résolution 2009-02. Le 10 janvier 2010, le président Blair a écrit au ministre de la Sécurité publique Vic Toews pour insister sur la nécessité de poursuivre les efforts face aux enjeux soulevés dans les résolutions de l'ACCP.

Le 22 février 2010, le président de l'ACCP William Blair, le président de l'Association canadienne des chefs de pompiers Bruce Burrell, le président de Directeurs des services médicaux d'urgence du Canada Bruce Farr et le président de l'ACTA John Reid ont adressé une lettre au ministre de l'Industrie Tony Clement lui demandant d'assumer l'initiative et d'appuyer la mise sur pied d'un centre national de l'interopérabilité au service de la sécurité publique; copie de la lettre a été envoyée au ministre de la sécurité publique Vic Toews, au ministre de la Défense nationale Peter MacKay et au ministre des Finances James Michael Flaherty. Le centre en question ferait la promotion de l'innovation et de la compétitivité industrielle du Canada en recourant à des méthodes et des outils canadiens dans l'élaboration des concepts, l'étude technique, l'intégration, la mise à l'essai et l'évaluation de moyens assurant l'interopérabilité des communications au profit de la sécurité des Canadiens.

Résolutions 2009

Résolution : 2009-01 Leadership fédéral à l'égard de la sécurité, de la santé et du bien-être des communautés	
Sommaire de la résolution L'ACCP presse le gouvernement fédéral de faire preuve de leadership en créant un nouveau centre de responsabilité national pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés chargé : de coordonner une stratégie exhaustive comprenant l'élaboration de politiques et la prestation de programmes mettant en jeu les ministères fédéraux à vocation économique et à vocation sociale; de collaborer avec les autres ordres de gouvernement en échangeant de l'information et en coordonnant des stratégies, des politiques et des programmes mettant en jeu divers portefeuilles à vocation sociale et à vocation économique; d'appuyer les efforts nationaux coordonnés qui sont déployés par des organismes non gouvernementaux; et de servir de centre national de ressources en créant un cadre national, en effectuant des recherches et en fournissant des appuis à l'appui des stratégies locales.	
Date d'achèvement cible : À déterminer	Parrain / champion : Chef Gary Crowell et Dorothy Ahlgren; Comité de prévention du crime
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les stratégies seront discutées et précisées à la prochaine réunion du comité. Novembre 2009 à février 2010 <ul style="list-style-type: none"> ▪ La résolution a été transmise aux ministres fédéraux de la Justice et de la Sécurité publique. ▪ Les coprésidents ont transmis la résolution et des renseignements supplémentaires sur le comité et la Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés à MM. Ignatieff (Lib.) et Layton (NDP) en février 2010, à la suite du forum non partisan sur le crime et la sécurité des collectivités organisé le 4 février 2010 par le Parti libéral, auquel tous les députés étaient invités. 	
Résolution : 2009-02 Moderniser les dispositions du <i>Code criminel</i> sur la conduite automobile	
Sommaire de la résolution L'Association canadienne des chefs de police presse le gouvernement du Canada d'accorder une priorité élevée à la modernisation des dispositions du <i>Code criminel</i> sur la conduite automobile en vue de les rendre plus efficaces, en consultant les provinces, le Comité des analyses d'alcool, les intervenants en application de la loi et d'autres parties intéressées, de façon à rendre le <i>Code criminel</i> plus simple à appliquer.	
Date d'achèvement cible : En cours	Parrain / champion : Sous-commissaire Larry Beechey et Comité de la sécurité routière
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 21 septembre 2009, l'inspecteur Stan McNeil a participé à une réunion interministérielle consacrée à la réponse au Comité permanent de la justice et des droits de la personne au sujet de la conduite avec facultés affaiblies; elle visait à étudier des stratégies à l'égard des recommandations formulées dans le 	

<p>rapport que le comité permanent a publié en juin 2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le 28 septembre 2009, le sous-commissaire Larry Beechey (PPO) a rencontré le ministre des Transports pour discuter de cette résolution et d'autres questions entourant la sécurité routière. L'inspecteur McNeil (GRC) et le surintendant Bill Snoddon (PPO) participeront à une réunion du Conseil canadien des hauts fonctionnaires sur la conduite avec les facultés affaiblies, en octobre à Toronto, pour discuter de la nécessité que le gouvernement agisse à l'égard des questions soulevées dans cette résolution. 	
<p>Novembre 2009 à février 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> L'inspecteur Stan McNeil (GRC) et le surintendant Bill Snoddon (PPO) ont participé à une réunion du Conseil canadien des hauts fonctionnaires sur la conduite avec les facultés affaiblies, les 5 et 6 octobre 2009 à Toronto. Cette réunion a permis de discuter de la nécessité que le gouvernement agisse à l'égard des questions soulevées dans cette résolution. Le sous-commissaire Larry Beechey (PPO), coprésident du Comité de la sécurité routière, et le ministre des Transports ont discuté de cette résolution lors d'une rencontre tenue le 18 décembre 2009. Le ministre a montré un vif intérêt; il ne savait que vaguement ce que nous tentons d'accomplir au moyen de la résolution. Il a été personnellement touché par des événements tragiques à la suite d'une collision mortelle impliquant un conducteur aux facultés affaiblies, donc il est favorable aux mesures contre la conduite avec les facultés affaiblies. Il y a eu une discussion détaillée des progrès réalisés grâce au projet de loi C-2 et à la baisse des taux de condamnation de conducteurs ayant les facultés affaiblies. Nous avons expliqué les dispositions sur les alcootests aléatoires, leurs avantages et les statistiques provenant de pays qui les ont adoptés, comme l'Irlande et l'Australie. Il y a aussi eu une discussion au sujet de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> et des opinions rapportées par les médias. Le ministre soutient entièrement cette initiative et a promis de l'appuyer et la promouvoir lorsque le projet de loi final sera présenté. À la mi-janvier 2010, l'inspecteur McNeil a discuté des progrès de cette initiative avec Greg Yost du ministère de la Justice. Il a affirmé que : « Le gouvernement prépare des consultations et nous pouvons nous attendre à une évolution du dossier dans un proche avenir. » 	
<p>Résolution : 2009-03 Amélioration de la sûreté aéroportuaire au moyen de la coordination et de l'intégration des services de police dans les aéroports du Canada</p>	
<p>Sommaire de la résolution</p> <p>L'ACCP préconise une intégration des intervenants responsables de la sécurité dans les aéroports, l'octroi aux personnes occupant des postes clés dans les organismes partenaires des autorisations de sécurité nécessaires afin d'échanger des renseignements ainsi que l'établissement d'une chaîne de commandement unifiée pour faire en sorte qu'une démarche uniforme en matière d'application de la loi et de sécurité soit adoptée à l'égard du maintien de l'ordre dans les aéroports.</p>	
<p>Date d'achèvement cible : À déterminer</p>	<p>Parrain / champion : Comité du crime organisé et Comité de la sûreté aérienne</p>
<p>Sommaire de l'état d'avancement depuis le début</p> <ul style="list-style-type: none"> Résolution approuvée en août 2009. Plan d'action à déterminer lors de prochaines réunions de comités. <p>Novembre 2009 à février 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> Des documents ont été transmis aux responsables de la sécurité pour examen. Ces demandes visent des organismes partenaires et sont destinées à faciliter l'échange d'information. Le comité avisera quand ce processus sera mené à bien. La prochaine réunion du comité est prévue le 12 avril. <p>Présenté par Norm Mazerolle, GRC</p>	

Résolutions 2008

Résolution : 2008-01 Amélioration de la compatibilité des communications vocales pour la sécurité publique (interopérabilité)

Sommaire de la résolution

L'ACCP demande au gouvernement du Canada de reconnaître le Groupe d'intérêt canadien pour la technologie de la compatibilité (GICTC) à titre de représentant national du personnel de la sécurité publique, dont le mandat est d'améliorer la compatibilité des communications vocales pour la sécurité publique, et demande au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Sécurité publique Canada, de soutenir entièrement le GICTC au gouvernement fédéral, afin qu'il élabore une stratégie nationale.

L'ACCP demande au gouvernement du Canada d'engager des ressources financières, stratégiques et d'autres ressources humaines de Sécurité publique Canada, en partenariat avec le GICTC, afin de fournir la vision et le leadership nécessaires pour accomplir la compatibilité des communications vocales dans les organismes de sécurité publique partout au Canada.

Date d'achèvement cible : 30 avril 2009

Parrain / champion : Comité de l'informatique, Clive Weighill et Eldon Amoroso

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- La résolution a maintenant été adoptée par les trois organismes participants : ACCP (26 août 2008); DSMUC (28 mai 2008); Association canadienne des chefs de pompiers (4 septembre 2008). Nous entendons coopérer avec le Centre canadien de recherches policières (CCRP) et le GICTC à la mise au point d'une démarche qui sera acceptable aux services de police, services d'incendie et autres services d'urgence. Nous aborderons Sécurité publique Canada une fois que le gouvernement réélu aura eu le temps de se stabiliser et de fixer des orientations.

Octobre 2008 à février 2009

- Plus de 300 personnes se sont inscrites comme membres du GICTC.
- Le GICTC est devenu un forum permettant aux parties intéressées d'apporter leurs connaissances et leur savoir-faire à l'élaboration d'un plan d'interopérabilité pour le Canada. Un appui financier assuré par Sécurité publique Canada permettra l'élaboration d'ici le 31 mars 2009 d'une ÉBAUCHE de plan canadien d'interopérabilité des communications.
- Une rencontre de consultation des fournisseurs a été organisée au Centre des congrès de Toronto les 8 et 9 octobre 2008, en partenariat avec l'Association canadienne de technologie de pointe (www.cata.ca). Les conférenciers représentaient un large éventail du milieu de la sécurité publique. Ils ont abordé tous les aspects de l'interopérabilité (voix, données, gestion des urgences, communications à l'intérieur d'un bâtiment, etc.).
- Le GICTC est la première organisation à être devenue membre international du National Public Safety Telecommunications Council (NPSTC) des États-Unis.
- Le GICTC a gagné des prix nationaux et internationaux (Association canadienne des télécommunications sans fil et Association internationale des chefs de police).
- Diverses organisations ont formé un partenariat réunissant quelque 20 premiers intervenants des secteurs des services médicaux d'urgence, des services d'incendie, des services de police, des organismes provinciaux et des ministères fédéraux afin de lancer l'élaboration du plan canadien d'interopérabilité des communications.
- Le deuxième atelier national sur l'interopérabilité phonique a été organisé à Toronto en décembre 2008. La résolution conjointe a été signée et la première ébauche du plan canadien d'interopérabilité des

communications a été dévoilée.

Mars à juillet 2009

- Le GICTC a travaillé avec le Conseil canadien des organisations des mesures d'urgence et les cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU), leur demandant d'assumer la régie du Plan canadien d'interopérabilité des communications.
- Le premier atelier sur l'interopérabilité des communications transfrontalières Canada-États-Unis a été organisé du 13 au 15 mai à Niagara Falls (New York), en collaboration avec l'Office of Emergency Communications (OEC) du département de l'Intérieur des États-Unis et Sécurité publique Canada. Les efforts ont surtout visé à achever le projet de Plan canadien d'interopérabilité des communications, à surmonter des obstacles administratifs, opérationnels et organisationnels, et à saisir des possibilités d'améliorer l'interopérabilité transfrontalière et les pratiques des deux pays en matière de sécurité publique.
- Le 25 mai 2009, une délégation de l'ACCP dirigée par le président Steven Chabot a rencontré le ministre de la Sécurité publique Peter Van Loan pour le renseigner sur l'interopérabilité et les enjeux qui l'entourent.
- L'ACCP, l'Association canadienne des chefs de pompiers et les Directeurs des services médicaux d'urgence du Canada étudient actuellement un projet de plan stratégique du GICTC. Le document précise des stratégies visant à orienter les efforts du GICTC dans l'avenir prévisible, y compris les éléments suivants :
 - faire du GICTC le principal facilitateur et catalyseur d'une meilleure interopérabilité des intervenants en sécurité publique au Canada;
 - faciliter la mise en œuvre du Plan canadien d'interopérabilité des communications dans l'intérêt de Sécurité publique Canada et des intervenants canadiens;
 - déterminer la structure de régie qui fera du GICTC une entité viable, dotée de ressources suffisantes et officialisée (c.-à-d. passer de la phase de lancement à une structure plus durable comprenant un dispositif clair de régie).
- Des forums régionaux ont été organisés à Victoria et Winnipeg. Un autre est prévu à Whitehorse (Yukon) le 24 septembre 2009.
- Le troisième Atelier national sur l'interopérabilité phonique aura lieu du 15 au 18 novembre 2009 à Halifax (Nouvelle-Écosse).

Août à octobre 2009

- Le 10 août, les efforts multidisciplinaires déployés par le GICTC ont été reconnus par le Prix d'excellence ACCP / Motorola en protection civile.
- Le plan stratégique visant la mise en œuvre du Plan canadien d'interopérabilité des communications est maintenant en place.

Novembre 2009 à février 2010

- Quatrième conférence du GICTC prévue du 5 au 8 décembre 2010 à Victoria (Colombie-Britannique)

Résolution : 2008-03 Stratégie nationale de réduction de la pauvreté

Sommaire de la résolution

L'ACCP demande à tous les échelons de l'administration publique de collaborer à l'élaboration d'une stratégie nationale approfondie à multiples facettes de réduction de la pauvreté comme principal tremplin pour établir des collectivités sécuritaires, saines et inclusives où les citoyens peuvent atteindre leur potentiel à titre de parents, de membres de la collectivité et de collaborateurs de la structure économique et sociale du Canada.

Date d'achèvement cible : Idéalement dans le cadre du budget de 2010

Parrain / champion : Comité de prévention du crime

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- La résolution a été envoyée au ministre de la Sécurité publique, aux ministres provinciaux et territoriaux responsables de la justice et aux membres de la Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés. Aucune réaction des gouvernements jusqu'à présent. Le Conseil canadien de développement social, le Conseil des églises pour la justice et la criminologie ainsi que d'autres partenaires de la Coalition ont diffusé la résolution ainsi que leurs messages d'appui de la résolution et de la position de l'ACCP.

Octobre 2008 à février 2009

- Aucune progression

Mars à juillet 2009

- Aucune réaction des gouvernements. Les membres du Comité de prévention du crime ont assisté au Forum social sur la pauvreté du Conseil canadien de développement social organisé à Calgary en mai 2009 et y ont parlé du problème de la pauvreté et de ses liens au crime et à la victimisation. Ce sujet fera partie du programme de la Conférence de 2009.

Août à octobre 2009

- En décembre, le Comité de prévention du crime étudiera la possibilité de recommander à l'ACCP d'appuyer la campagne Dignité pour touTEs, qui revendique un plan fédéral visant l'élimination de la pauvreté en complément des plans provinciaux et territoriaux, une loi fédérale antipauvreté qui assure un engagement durable du gouvernement fédéral et sa responsabilisation à l'égard des résultats, et un investissement fédéral suffisant dans la sécurité sociale de tous les Canadiens.

Novembre 2009 à février 2010

- Le Comité de prévention du crime a préparé à l'intention du conseil d'administration de l'ACCP une recommandation que l'ACCP appuie la campagne Dignité pour touTEs; la recommandation sera étudiée à la réunion de mars 2010 du conseil d'administration. La recommandation a été communiquée en février 2010 aux chefs fédéraux du Parti libéral et du Nouveau parti démocratique.

Résolution : 2008-04 Services de police des Premières nations

Sommaire de la résolution

L'ACCP demande expressément au gouvernement fédéral de garantir que ses politiques soutiennent la vision communautaire, de s'engager à financer suffisamment la prestation de services de police des Premières nations et de maintenir le soutien de ces services pour qu'ils soient durables.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain / champion : Commissaire Julian Fantino (PPO) et surintendant Russ Mirasty (GRC)

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général.

Octobre 2008 à février 2009

- Aucune progression

Mars à juillet 2009

- Le président Steven Chabot a rencontré le ministre de la Sécurité publique Peter Van Loan le 25 mai 2009 pour discuter de la question. Le ministre a recommandé que le président rencontre le secrétaire parlementaire pour poursuivre la discussion.

Août à octobre 2009

- Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à affecter 4 millions de dollars par année sur cinq ans pour financer 40 agents supplémentaires des services policiers des Premières nations, à même sa part du Fonds fédéral de recrutement de policiers. Le Programme de recrutement de 1000 agents – partenariat pour des collectivités plus sûres a fourni aux services policiers des Premières nations 1,6 million de dollars pour engager neuf agents de police supplémentaires.

Novembre 2009 à février 2010

- Le Programme des services de police des Premières nations fait actuellement l'objet d'un examen approfondi dirigé par Sécurité publique Canada, par l'entremise de la Direction générale de la police des Autochtones. L'examen portera sur bon nombre des questions soulevées dans la résolution et pourrait mener à des solutions.
- La prochaine réunion du comité est prévue les 12 et 13 avril 2010 à Calgary (Alberta).

Résolution : 2008-05 La loi sur le registre des délinquants sexuels et l'application logicielle considérées comme modèles à l'échelon national

Sommaire de la résolution

L'ACCP demande au gouvernement fédéral, afin de soutenir les services de police municipaux et provinciaux dans l'application du Registre national des délinquants sexuels à l'aide de l'Ontario comme modèle, de se charger des coûts d'élaboration, d'application et de maintien du programme. L'ACCP demande aussi au ministre de la Justice et procureur général et au ministre de la Sécurité publique de procéder à un examen et d'envisager l'adoption de la loi sur le Registre des délinquants sexuels de l'Ontario et de l'application logicielle comme modèles pour optimiser la sécurité publique dans toutes les provinces au Canada.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain / champion : Commissaire Julian Fantino, Police provinciale de l'Ontario

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général.

Octobre 2008 à février 2009

- Aucune progression

Mars à juillet 2009

- En juin 2009, le ministre de la Sécurité publique Peter Van Loan et le ministre du Revenu national Jean-Pierre Blackburn ont constaté que les policiers et les groupes de défense des victimes ont signalé d'importantes lacunes dans l'actuel registre des délinquants sexuels; ils ont annoncé des projets de modifications législatives qui renforceront le Registre national des délinquants sexuels et la base de données nationale.

Août à octobre 2009

- La GRC a demandé d'examiner le logiciel du Registre des délinquants sexuels de l'Ontario (RDSO) et des questions liées à la protection des données. Le projet de loi C-34 qui en est actuellement à la deuxième lecture ne vise pas l'information sur les véhicules des délinquants alors qu'elle est considérée comme essentielle pour le RDSO.
- Commentaires sur le projet de loi C-34 communiqués par le RDSO au groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les délinquants à risque élevé.

Novembre 2009 à février 2010

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune progression 	
<p>Résolution : 2008-06 L'ACCP soutient une approche interprovinciale (nationale) coordonnée de l'élaboration d'un seul programme logiciel analytique (base de données) afin de sauvegarder l'information sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés.</p>	
<p>Sommaire de la résolution</p> <p>L'ACCP demande au gouvernement fédéral d'assumer les coûts de l'élaboration, de la mise en œuvre et du fonctionnement d'un programme à l'appui d'une approche interprovinciale (nationale) menant à l'adoption d'un même logiciel analytique (base de données) et à l'établissement d'un programme uniforme de pratiques exemplaires dans les enquêtes sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés.</p> <p>L'ACCP soutient l'adoption d'une approche interprovinciale (nationale) coordonnée pour l'élaboration d'un seul programme logiciel analytique (base de données) afin de sauvegarder l'information sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés.</p>	
<p>Date d'achèvement cible : En cours</p>	<p>Parrain / champion : Commissaire Julian Fantino, Police provinciale de l'Ontario</p>
<p>Sommaire de l'état d'avancement depuis le début</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général. Un comité directeur a été mis en place; il est présidé par le sous-commissaire Vince Hawkes (PPO) et il surveille le groupe de travail comprenant cinq sous-comités : mise en œuvre du projet; liaison avec les parties intéressées; politiques et procédure; accès à l'information; questions techniques. <p>Octobre 2008 à février 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune progression <p>Mars à juillet 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un comité directeur a été formé, comprenant le sous-commissaire Vince Hawkes, PPO, le sous-commissaire Bruce Rogerson, GRC, la chef adjointe Sue O'Sullivan, Service de police d'Ottawa – représentant l'ACCP, ainsi que le Dr Kent Stewart, coroner en chef de la Saskatchewan – représentant les coroners ou médecins légistes en chef du Canada, et l'inspecteur Ronald Boudreault, Sûreté du Québec. Il a constitué un groupe de travail sous la direction de la PPO comportant cinq sous-comités : mise en œuvre du projet; liaison avec les intervenants; politiques et procédures; accès à l'information; et questions techniques. ▪ Ces comités ont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ rédigé une lettre sollicitant les commentaires des membres de l'ACCP; ▪ établi un contact avec le groupe de travail des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux sur les femmes portées disparues; ▪ exploré les besoins en matière de site Web public et les modèles d'évaluation de l'incidence sur la vie privée; ▪ formulé des recommandations visant une analyse coûts-avantages d'un nouveau système; ▪ cerné des enjeux et préoccupations qui exigeront plus ample examen, surtout en ce qui concerne la double saisie des données, l'infrastructure du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et les améliorations qui y sont requises, les coûts humains de la mise en œuvre ainsi que, plus spécialement, l'incidence sur les enquêteurs en première ligne, la formation et les méthodes. <p>Août à octobre 2009</p>	

Le comité directeur comprend maintenant le chef adjoint Kim Derry de la Police de Toronto. Le Comité de l'informatique de l'ACCP a assumé le leadership de ce projet. Il sollicite des analyses et des commentaires de deux fournisseurs, Niche et Versaterm. L'information sera étudiée à la prochaine réunion du Comité de l'informatique. Une demande de fonds a été présentée au Centre canadien de recherches policières (CCRP) (pour un analyste consultant).

Novembre 2009 à février 2010

- Le Comité de l'informatique de l'ACCP a examiné les conclusions de ce projet, cerné les problèmes et préoccupations exigeant plus ample examen – surtout en ce qui concerne la double saisie des données, l'infrastructure existante du CIPC et les améliorations qui y sont nécessaires, les coûts humains de la mise en œuvre et notamment l'incidence pour les enquêteurs de première ligne, la formation et les méthodes.
- Reçu l'approbation du Centre canadien de recherches policières (CCRP) pour un analyste consultant à l'appui du projet.
- Le comité du projet comprend maintenant le surintendant principal Byron Boucher des Services nationaux de police de la GRC.
- Le comité de projet a terminé l'examen des commentaires reçus de deux fournisseurs, Niche et Versaterm.
- Le comité de projet rédige un rapport supplémentaire et de nouvelles recommandations à l'intention du Comité de l'informatique de l'ACCP.
- Un énoncé des travaux et une demande de services sont en préparation en vue d'utiliser les fonds reçus du Centre canadien de recherches policières (CCRP).
- L'information sera examinée à la réunion du Comité de l'informatique prévue les 4 et 5 mars. Une analyse plus approfondie a indiqué que le CIPC pourrait, avec diverses modifications qui ont été cernées, répondre aux besoins des policiers, des coroners et des médecins légistes. Des analyses et consultations supplémentaires sont nécessaires; elles devront être approuvées par le Comité de l'informatique de l'ACCP.

Résolution : 2008-07 Les six principes de l'intervention policière moderne : établissement de l'assise d'un cadre national pour une desserte policière d'avant-garde au Canada

Sommaire de la résolution

L'ACCP demande expressément à ses membres et à leurs organisations d'adopter collectivement les six principes du Cadre national pour une desserte policière d'avant-garde au Canada; elle demande aux décideurs de politiques des trois échelons de l'administration publique de considérer les six principes comme assise de toutes les discussions et examens des lois et politiques actuelles de l'intervention policière, de la sécurité publique et de l'administration de la justice pénale à l'avenir; elle demande que le conseil d'administration de l'ACCP ait immédiatement le pouvoir, de la manière et au moment qui lui semblent appropriés, de passer aux étapes ultérieures qu'il considère nécessaires à l'application des six principes à l'élaboration d'un cadre national pour une desserte policière d'avant-garde durable au Canada.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain / champion : Organisme à vocation spécifique du CNDPA – chef Armand La Barge

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- L'organisme à vocation spécifique du CNDPA se réunit le 13 novembre pour élaborer une stratégie visant les prochaines étapes, laquelle sera présentée au conseil d'administration de l'ACCP le 29 novembre. Si elle est acceptée à cette réunion, la stratégie sera mise en œuvre.
- Le président prévoit que la stratégie comportera un volet sur la communication au sujet de ce dossier, y compris les principes confirmés, auprès des trois paliers de gouvernement, des instances de régie et d'autres parties intéressées.

Octobre 2008 à février 2009

- Exposé présenté au conseil d'administration
- Enjeu discuté lors de réunions avec l'Association canadienne des commissions de police, l'ACP et la FCM.
- L'organisme à vocation spécifique prépare un sommet en mai 2009.

Mars à juillet 2009

- Le sommet sur le CNDPA a eu lieu à Ottawa le 12 mai; y ont participé des représentants de l'ACCP, l'ACP, l'Association canadienne des commissions de police, la FCM et Sécurité publique Canada. Une pleine journée a été consacrée à la discussion d'une stratégie qui augmenterait l'empressement des trois paliers de gouvernements envers le CNDPA. Le groupe de travail constitué pour travailler à cette stratégie se réunira le 28 juillet et fera rapport au groupe du Sommet à l'automne 2009.

Août à octobre 2009

- À la suite d'une série de réunions au printemps et à l'été 2009, le conseil d'administration de l'ACCP a été invité en août à envisager une proposition de démarche collective visant à parler d'une seule voix et à présenter un message unifié aux gouvernements. Le conseil d'administration a approuvé la poursuite de la participation de l'ACCP à la Coalition sur les services policiers durables au Canada; ce travail se poursuit actuellement.
- Le chef Armand La Barge a assumé le rôle de champion de cette initiative pour le compte du conseil d'administration de l'ACCP. Il est secondé par le consultant de l'ACCP Norm Taylor. Tous deux discuteront avec les membres du conseil d'administration d'ici la réunion de novembre afin d'obtenir leur aide et leurs conseils pour mettre au point l'apport de l'ACCP aux discussions de la Coalition.
- Les conseils d'administration des quatre associations participantes appuient la formation et le travail de la Coalition.
- La première séance de travail a eu lieu à Toronto le 19 octobre. Les suivantes sont prévues en novembre, janvier et février.
- Les principaux produits livrables de la Coalition seront présentés à une rencontre trilatérale élargie (avec la FCM) en mars 2010.

Novembre 2009 à février 2010

- Le nom Coalition pour des services de police publics durables au Canada est adopté.
- Le comité s'est réuni le 8 février 2010. Une réunion conjointe visant à mettre en commun les points de vue et les constatations des trois associations policières nationales sera tenue à Ottawa le 12 mars 2010.

Résolution : 2008-08 Soutien du Modèle canadien du renseignement criminel (MCRC)

Sommaire de la résolution

L'ACCP recommande à tous les membres de l'ACCP au Canada de soutenir entièrement les efforts de l'équipe de projet du MCRC pour élaborer un plan de projet détaillé, un énoncé d'objectifs et une étude de rentabilisation, afin de garantir la mise en œuvre réussie du Modèle canadien du renseignement criminel pour aligner stratégiquement les opérations et les renseignements criminels à l'échelon municipal, provincial et fédéral partout au Canada.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain / champion : Équipe de projet du MCRC, parrainée par le Comité exécutif national (CEN) du Service canadien de renseignements criminels (SCRC) – Carol Ann Gendre (GRC), gestionnaire de projet

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général.

Octobre 2008 à février 2009

- Achèvement des consultations auprès des parties intéressées (novembre 2008)
- Rapport final (avec recommandations) rédigé et transmis aux champions du projet (décembre 2008)
- Examen, par les champions du projet du MCRC, du rapport de l'équipe de projet, et communication des indications voulues pour les prochaines étapes (décembre 2008-janvier 2009)
- Préparation, par l'équipe de projet du MCRC, du plan de projet et de l'énoncé des objectifs (évoqués dans la résolution d'août 2008) afin de faire suite à l'orientation du projet (janvier-février 2009)
- Recherches menées en parallèle par l'équipe de projet du MCRC à l'appui des objectifs du projet (janvier-juin 2009)
- Présentation du plan du projet de MCRC à l'ACCP en vue d'une nouvelle résolution l'appuyant (août 2009)

Mars à juillet 2009

- L'équipe de projet du MCRC a poursuivi ses recherches sur les normes et a mis au point un nouvel énoncé sur la portée du projet ainsi qu'un plan de projet.
- La GRC a récemment créé un nouveau poste de dirigeant principal des renseignements criminels. Il y aura ainsi une correspondance entre le Programme des renseignements criminels de la GRC et le SCRC. L'incidence sur la réorientation prochaine du projet du MCRC reste inconnue pour le moment. L'équipe de projet ne pourra donc pas présenter la résolution prévue sur le MCRC à la Conférence de 2009.

Présenté par Carol Ann Gendre, gestionnaire de projet, MCRC

Août à octobre 2009

- L'énoncé sur la portée du projet et le plan du projet du MCRC ont été présentés par voie de résolution au Comité exécutif national (CEN) du SCRC en août 2009.
- Les discussions du CEN ont soulevé des préoccupations au sujet du financement et de l'absence de structure de régie du MCRC dans le plan du projet.
- Reconnaisant la valeur du projet du MCRC, le CEN a décidé de voter lui-même sur la résolution en instance, en attendant des renseignements supplémentaires.
- À la lumière des discussions du CEN, l'équipe du projet a changé d'orientation, délaissant la recherche à l'appui de l'élaboration de normes en faveur de la mise au point d'une structure de régie intégrée et d'un réexamen de la séquence proposée pour l'élaboration du MCRC. Le texte de la résolution destinée au CEN a été présenté en août 2009; il sera modifié à la lumière de ces changements, puis présenté au CEN et mis au vote lors de sa prochaine réunion, qui aura sans doute lieu d'ici la fin de l'hiver 2010.

Novembre 2009 à février 2010

- L'équipe du projet du MCRC a concentré ses efforts sur la recherche au sujet des préoccupations soulevées par le Comité exécutif national (CEN) du SCRC en août 2009 à propos de la régie, des coûts et du financement du MCRC.
- L'équipe de projet a effectué des recherches à l'appui des nouvelles exigences du MCRC, comme la définition du modèle des services policiers axés sur le renseignement et l'élaboration d'une stratégie visant l'échange d'information et de renseignements criminels pour le milieu canadien de l'application de la loi.
- Un document de discussion sur la régie du MCRC a été achevé en décembre 2009. Il examine les principes des partenariats et de la bonne gouvernance, et affirme que la mise en œuvre du MCRC exigera un solide partenariat entre organismes d'application de la loi. Le document recommande la création, sous l'égide du CEN, d'un conseil consultatif dont la composition refléterait la diversité du monde de l'application de la loi au Canada. Cette proposition est à l'étude dans le cadre de consultations entre le directeur général, le SCRC et des dirigeants d'organismes d'application de la loi.
- Les équipes de projet du MCRC et du système canadien de renseignement criminel ont continué de communiquer entre elles pour maximiser les efforts communs et assurer l'harmonisation entre les projets.
- Un exposé sur le projet du MCRC sera présenté à une réunion des partenaires du SCRC prévue le 3 mars. Cette réunion vise à sensibiliser les cadres supérieurs des organismes faisant enquête sur les crimes graves et le crime organisé aux initiatives nationales du SCRC comme le MCRC.
- Un rapport sur l'avancement du MCRC sera présenté à une réunion du CEN prévue le 25 mars 2010.
- Un plan de projet révisé est en préparation; il sera présenté au CEN par voie de résolution à sa réunion d'août 2010.

Résolution : 2008-09 Récidivistes chroniques

Sommaire de la résolution

L'ACCP demande au ministre fédéral de la Justice de modifier le *Code criminel* aux fins suivantes : inscrire une définition de l'expression « récidiviste chronique » selon un nombre donné d'infractions commises au cours d'une période déterminée; établir le principe, dans les enquêtes sur le cautionnement, que le fait d'être un récidiviste chronique constitue une preuve à première vue selon les alinéas 505(10)*b* et *c*) du *Code criminel*; inscrire une disposition précisant que face à une requête en refus de libération sous caution, il incombe au récidiviste chronique de prouver qu'il devrait obtenir une mise en liberté provisoire par voie judiciaire; retirer le principe de la détermination de la peine inscrit dans le *Code criminel* exigeant que le juge qui prononce la sentence envisage des mesures de rechange à l'incarcération si l'affaire en question concerne la condamnation d'un récidiviste chronique; et ordonner des peines d'incarcération croissantes dans les cas qui impliquent des récidivistes chroniques, pour diminuer la victimisation.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain / champion : Comité de modification des lois et surintendant Warren Lemcke

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général.

Octobre 2008 à février 2009

- Discussions en janvier avec des magistrats et des responsables des poursuites, lors du symposium sur la justice. Le Service de police de Vancouver prépare un rapport.

Mars à juillet 2009

- Le Vancouver Board of Trade a récemment fait une présentation au Comité de la justice à Ottawa et envoyé une lettre au ministre Nicholson pour exprimer ses préoccupations au sujet de la question des récidivistes. Il a reçu une réponse indiquant que les ministres FPT étudient encore la question.
- La Section de la planification et de la recherche du Service de police de Vancouver, de concert avec le sergent Ruben Sorge, continuent d'examiner cette question en vue d'élaborer un texte pour la modification législative recommandée. Nous entendons mettre au point une stratégie visant la modification de l'article 718 du Code. Nous le faisons pour établir un cadre juridique qui ferait en sorte que les juges soient habilités à imposer de peines croissantes dans le cas des délinquants incorrigibles, et soient disposés à le faire.

Août à octobre 2009

- Aucune progression

Novembre 2009 à février 2010

- Le dossier sera discuté à la Conférence de l'ACCP sur le système de justice pénale, les 19 et 20 avril 2010.

Résolution : 2008-10 Programme d'évaluation et de classification des drogues

Sommaire de la résolution

L'ACCP reconnaît le Programme d'évaluation et de classification des drogues (PECD) actuellement sous la surveillance de la GRC comme seule formation approuvée au test de sobriété normalisé (TSN), des experts en reconnaissance de drogues (ERD) et des formateurs des ERD pour le personnel policier canadien.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain / champion : Comité de la sécurité routière

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général.

Octobre 2008 à février 2009

Contexte

- Le 2 juillet 2008, les dispositions du projet de loi C-2 sur la conduite avec les facultés affaiblies par les drogues sont entrées en vigueur. La réglementation connexe à ce projet de loi décrit le programme et la formation requise, sur la base du programme de l'Association internationale des chefs de police (AICP) sur la reconnaissance de la présence de drogue.
- Le PECD chapeaute l'ensemble de la formation des ERD et de la formation relative au TSN. Cette formation est entièrement offerte au Canada à l'exception de la formation menant à la certification ERD, qui est offerte au centre de détention du comté de Maricopa, à Phoenix (Arizona). De nombreux organismes policiers américains utilisent aussi ce centre pour la certification ERD.

Situation actuelle

- Il y a actuellement au Canada 321 agents de police certifiés comme ERD représentant plus de 50 corps policiers de toutes les provinces. Il y a près de 3 000 agents de police canadiens formés aux techniques du TSN.
- Il y a actuellement 190 accusations de conduite avec les facultés affaiblies par les drogues en instance dans les tribunaux. Jusqu'à présent, une seule accusation a été classée par suite d'un plaidoyer de culpabilité.
- Pour améliorer la collecte de données sur la conduite avec les facultés affaiblies par les drogues et faciliter la recherche effectuée pour lutter contre ce problème, les responsables du PECD travaillent de concert avec le Bureau du dirigeant principal de l'information de la GRC pour créer un outil de saisie des données que tous les organismes policiers canadiens pourront utiliser. On prévoit que cet outil sera en ligne en avril 2009.
- Par l'entremise du Comité de la sécurité routière de l'ACCP, le coordonnateur national du PECD recherche avec la Police provinciale de l'Ontario un lieu en Ontario où donner la formation menant à la certification ERD.

Mars à juillet 2009

- Aucune progression

Août à octobre 2009

- Il y a actuellement plus de 410 agents de police certifiés comme ERD dans plus de 60 organismes policiers canadiens. Plus de 4000 agents de police canadiens sont formés aux techniques du TSN.
- Dans la première année suivant l'entrée en vigueur des dispositions du projet de loi C-2 sur la conduite avec les facultés affaiblies par les drogues, des accusations ont été portées à l'encontre de plus de 500 automobilistes.
- Pour améliorer la collecte de données sur la conduite avec les facultés affaiblies par les drogues et faciliter la recherche sur ce problème, le PECD coopère avec le Bureau du dirigeant principal de l'information (DPI) de la GRC à l'élaboration d'un outil électronique de saisie des données que pourront utiliser tous les

organismes policiers canadiens. Ce projet a été retardé en raison des Olympiques; le projet pilote est maintenant prévu en mai 2010.

Novembre 2009 à février 2010

- Il y a maintenant 540 agents certifiés comme ERD dans 50 organismes, et plus de 3400 agents formés aux techniques du TSN. Plus de 850 évaluations ont été effectuées dans le cadre de cas soupçonnés de conduite avec les facultés affaiblies par les drogues. Environ 600 accusations sont en instance devant les tribunaux.
- Le PECD coopère avec le DPI de la GRC à l'élaboration d'un outil électronique de saisie des données que pourront utiliser tous les organismes policiers canadiens. La fiche de collecte de données a été mise au point, et les programmeurs continuent de travailler à l'élaboration et la mise en œuvre du système. En raison de contraintes budgétaires, la mise en œuvre a été reportée au prochain exercice.
- Le coordonnateur du PECD recherche, de concert avec le Comité de la sécurité routière de l'ACCP et le comité directeur du programme ERD, un lieu au Canada où offrir la formation menant à la certification ERD.
- Le coordonnateur national du PECD a récemment reçu les manuels actualisés de formation des ERD de l'Association internationale des chefs de police (AICP). Ces manuels sont en voie d'être adaptés en fonction de la terminologie canadienne. Par la suite, ils seront traduits en français afin d'aider à la formation des ERD au Québec et dans d'autres régions du pays où il y a une demande de formation en français.
- Un rapport annuel est en préparation pour toutes les activités de programme entreprises en 2009; il sera présenté au Comité de la sécurité routière de l'ACCP lors de l'assemblée annuelle prévue en avril 2010.

Résolutions 2007

Résolution : 2007-03 Résolution demandant au gouvernement fédéral d'augmenter le financement pour l'analyse de l'ADN	
Sommaire de la résolution L'Association canadienne des chefs de police demande expressément au ministre de la Sécurité publique de financer la Section d'identification et de criminalistique (SIC) des Services de police nationaux pour atteindre la capacité de répondre aux demandes des agents de police canadiens en devoir qui doivent protéger la vie, appréhender les criminels et répondre à l'initiative du gouvernement du Canada.	
Date d'achèvement cible : En cours	Parrain : Services de police nationaux Champion : Commissaire adjoint Joe Buckle
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début <ul style="list-style-type: none">▪ Il y a eu une réunion du Comité des SPN à Ottawa en février. Nous considérons deux enjeux d'importance : la révocation des armes à feu et la criminalistique par ordinateur. Des résolutions peuvent être recommandées pour un enjeu ou les deux, mais une élaboration beaucoup plus considérable du contexte est nécessaire. Nous prévoyons une téléconférence en avril et une réunion en personne en mai, et à ce moment-là, si nous procédons avec une résolution; elle sera formulée avant le délai du 1^{er} juin. Avril à juillet 2008 <ul style="list-style-type: none">▪ Le gouvernement fédéral a octroyé des subventions pour répondre aux exigences de la Loi C13/18. Pour le moment, nous (la FIC et le ministère de la Sécurité publique) préparons un mémoire au Cabinet (MC) visant à régler les problèmes de financement pour toutes les activités relatives à l'ADN à la GRC et dans les autres ressorts. Août à octobre 2008 <ul style="list-style-type: none">▪ Les instances gouvernementales préparent un mémoire au Cabinet. Des délais sont à prévoir en raison d'une élection. Octobre 2008 à février 2009 <ul style="list-style-type: none">▪ Aucune progression Mars à juillet 2009 <ul style="list-style-type: none">▪ Aucune progression. À la suite du départ à la retraite de Derek Egan, Gerry Lynch sera responsable jusqu'à la réunion d'août. Août à octobre 2009 <ul style="list-style-type: none">▪ Aucune progression Novembre 2009 à février 2010 <ul style="list-style-type: none">▪ Aucune progression	

Résolution : 2007-06 Accès légal aux médias électroniques chiffrés

Sommaire de la résolution

L'Association canadienne des chefs de police demande au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et du procureur général, de modifier le *Code criminel* pour prévoir une disposition exigeant que les parties remettent les clés de chiffrement électronique des données sous leur garde et leur contrôle pendant l'exécution d'une perquisition légale.

L'Association canadienne des chefs de police demande en outre au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et du procureur général, de modifier le *Code criminel* du Canada pour ajouter l'infraction de refus d'obtempérer à une ordonnance de remise d'un mot de passe ou d'une clé de chiffrement, punissable de la même pénalité qui s'applique à l'infraction faisant l'objet de l'enquête.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain : Comité sur la cybercriminalité et Comité de modification des lois

Champion : Chef adjoint Clayton Pecknold

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- Le Comité de modification des lois, le Comité sur le crime organisé et le Comité de la sécurité nationale continuent leurs interventions à chaque occasion. Le sous-comité de la SEAL (Surveillance électronique autorisée en vertu de la loi) est toujours en relation avec les fonctionnaires de Sécurité publique Canada.
- Des efforts de sensibilisation dans le contexte de l'exploitation des enfants par Internet sont déployés par l'intermédiaire du Comité sur la cybercriminalité.
- Étant donné sa complexité et les diverses composantes connexes, l'initiative pose de grands défis du point de vue de la communication publique.
- Le gouvernement actuel étant minoritaire, le projet de loi sur la modernisation des techniques d'enquête (LMTE) (ou l'équivalent) ne sera probablement pas présenté à ce Parlement. Même lorsqu'il le sera, il faudra prévoir d'importants efforts de communication pour pallier les préoccupations prévues de l'industrie, de la société civile et du public relativement à la protection de la vie privée.
- Au cours de la réunion du Comité de modification des lois (CML) en janvier, les membres ont convenu que cette initiative exige une bonne dose de conseils d'experts pour aider à ranimer l'enthousiasme du gouvernement et à formuler une stratégie de communication approfondie pour soutenir l'initiative. Une recommandation est faite pour que le Conseil d'administration envisage de retenir les services d'un stratège des communications – relations gouvernementales qui travaillerait dans le cadre de ce projet, avec les comités pertinents à l'initiative d'accès autorisé en vertu de la loi.
- Le CML est intervenu dans l'affaire *Société Télé-Mobile c. Ontario*. La Cour suprême du Canada a rejeté l'appel de Telus. La Cour a déterminé que le programme actuel permet les requêtes ex parte pour ordonnance de communication. La Cour a aussi conclu qu'un juge peut s'intéresser aux coûts financiers de la conformité à l'ordonnance de communication seulement sur motion ultérieure pour exception. En définitive, la Cour était d'accord avec la décision du juge de la requête originale, à savoir qu'une exemption devrait être octroyée seulement si la conformité à l'ordonnance de communication est déraisonnable.

Avril à juillet 2008

- Document descriptif sur l'accès légal préparé pour les membres de l'ACCP
- Lettre envoyée aux ministres Nicholson et Day dans laquelle on demande au gouvernement d'annoncer son intention d'introduire une *Loi sur l'accès légal* à la prochaine session parlementaire.

Août à octobre 2008

- Un document de discussion a été diffusé et fait l'objet de discussions en vue de déterminer le meilleur moyen de faire avancer ce dossier.

Octobre 2008 à février 2009

- Un document énonçant la position de l'ACCP sur l'accès légal a été rédigé et présenté au conseil d'administration en novembre 2008.
- Un conseiller en communication approuvé par le conseil d'administration a été engagé pour aider à faire connaître ce dossier.
- Clayton Pecknold a renseigné le solliciteur général et ministre de la Sécurité publique de la Colombie-Britannique John van Dongen, qui a indiqué son intention de soulever le dossier auprès du gouvernement fédéral.
- Des lettres ont été envoyées aux ministres Van Loan et Nicholson

Mars à juillet 2009

- Le 18 juin 2009, le gouvernement a présenté deux projets de loi contenant des mesures sur l'accès légal. Le premier, C-46, est intitulé *Loi sur les pouvoirs d'enquête au 21^e siècle* (LPE21S), et le second, C-47, est intitulé *Loi sur l'assistance au contrôle d'application des lois au 21^e siècle*.

Août à octobre 2009

- La *Loi sur les pouvoirs d'enquête au 21^e siècle* (LPE21S) (projet de loi C-46) fera en sorte que les organismes d'application de la loi disposent des outils voulus pour lutter contre le crime dans le monde d'aujourd'hui, en actualisant certaines infractions et en créant des pouvoirs d'enquête efficaces face au crime dans l'environnement moderne de l'informatique et des télécommunications.
- La *Loi sur l'assistance au contrôle d'application des lois au 21^e siècle* (projet de loi C-47) exigera que les fournisseurs de services intègrent à leurs réseaux des capacités d'interception. Cette loi ne changera rien à la nécessité d'obtenir une ordonnance d'un tribunal pour intercepter des communications, mais elle exigera que les fournisseurs de services fournissent sur demande des informations de base sur les abonnés aux organismes d'application de la loi et au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).
- Les projets de loi C-46 et C-47 ne satisfont pas à cette résolution. Les lois proposées n'obligeraient pas les parties à fournir des clés de chiffrement électronique pour les données sous leur garde et leur contrôle lors d'une perquisition légale, ni ne créeraient d'infraction dans le cas de ceux qui refusent d'obtempérer à une ordonnance de fournir un mot de passe ou une clé de chiffrement.

Novembre 2009 à février 2010

- Aucune progression

Résolution : 2007-09 Stratégie canadienne de l'application de la loi contre le crime organisé

Sommaire de la résolution

Que l'Association canadienne des chefs de police soutienne les efforts du Comité sur le crime organisé (CCO) de l'ACCP, par l'intermédiaire du Conseil sur la sécurité publique, visant à élaborer et appliquer la stratégie canadienne intégrée de l'application de la loi contre le crime organisé selon les renseignements criminels.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain : Comité sur le crime organisé et Comité de modification des lois

Champion : Commissaire adjoint Mike Cabana, GRC

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- 2005 : Élaboration de la Stratégie canadienne de l'application de la loi contre le crime organisé (CO) du Comité sur le crime organisé (CCO) de l'ACCP
- 2006 : Le CEN du SCRC soutient l'élaboration du Modèle canadien du renseignement criminel (MCRC) pour accentuer l'intégration et l'intervention policière selon les renseignements criminels; le CEN du SCRC soutient l'opérationnalisation des évaluations provinciales intégrées de la menace et de l'évaluation nationale intégrée de la menace comme volet intégral de la stratégie contre le CO de l'ACCP.

- En mars 2006, les chefs provinciaux ont désigné un dirigeant de l'application de la loi pour représenter leur province respective au Groupe des priorités de l'application de la loi selon les renseignements criminels appelé Conseil de la sécurité publique.
- Le surintendant en chef Derek Ogden de la GRC est nommé président du Conseil de la sécurité publique.
- 2007 : Application de la stratégie canadienne de l'application de la loi à tous les niveaux au Canada : municipal, régional, provincial et national.
- Le CCO de l'ACCP soutient entièrement le document de principe et l'échéancier de la mise en œuvre de la stratégie contre le CO le 20 août 2006.
- Mise en œuvre de la stratégie canadienne de l'application de la loi contre le crime organisé appuyée par le Comité exécutif national du SCRC le 1^{er} mars 2007, et stratégie adoptée par l'ACCP en août 2007.
- Il y a eu trois réunions du Conseil de la sécurité publique : 1) juin 2007 (Ottawa), 2) octobre 2007 (Montréal) et 3) février 2008 (Vancouver). La prochaine réunion est prévue en juin 2008 (Toronto).
- Voici les réalisations jusqu'à maintenant : statuts du Conseil de la sécurité publique (à l'étape de la touche finale), version provisoire des règlements (les membres l'examinent actuellement), modèle d'opérationnalisation des priorités de l'application tactique de la loi et des renseignements criminels (restructuré), lignes directrices sur la préparation d'une structure pour le rapport annuel du Conseil de la sécurité publique et d'une stratégie des communications du Conseil de la sécurité publique (les membres du Conseil de la sécurité publique en font l'examen).

Avril à juillet 2008

- Aucune progression

Août à octobre 2008

- Aucune progression

Octobre 2008 à février 2009

- Aucune progression

Mars à juillet 2009

- Afin de mieux représenter son objet, Conseil de la sécurité publique a adopté un nouveau nom : *Réponse intégrée au crime organisé* (RICO).
- Trois réunions ont été organisées cette année : à Québec en février 2009 et à Ottawa en juin 2009.
- Des modifications aux statuts de RICO ont été ratifiées en juin 2009. Les statuts précisent que RICO doit présenter un rapport annuel au Comité exécutif national du SCRC.
- RICO a demandé que le SCRC prépare une résolution modifiant ses statuts de façon à prévoir que le président et le coprésident de RICO siègent au Comité exécutif national. Si le Comité en approuve, les statuts de RICO seront modifiés en conséquence.
- Le rapport annuel de 2009 est à l'étape de la révision finale et de la traduction. La publication et la diffusion sont prévues le 7 août 2009 à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard).
- RICO coordonne actuellement un projet pilote visant à mettre à l'essai un modèle de rapport. Le projet pilote concerne l'Ontario, et le SCRC a financé l'affectation d'un employé expressément chargé de coordonner la mise en œuvre du modèle.
- RICO a aussi initié une séance de planification stratégique afin de préciser ses objectifs, ses initiatives de base et les résultats livrables chaque année, à l'intention des coordonnateurs provinciaux. À la réunion de juin, RICO a adopté un énoncé de mission et trois objectifs principaux (responsabilité, opérations et renseignements).

Août à octobre 2009

- Aucune progression

Novembre 2009 à février 2010

- Lors de sa réunion de novembre 2009, RICO a adopté son plan stratégique triennal.
- En janvier 2010, pour faire suite aux résolutions de RICO et du CEN, le SCRC a organisé un atelier national. Il en a découlé des recommandations sur les types de renseignements à verser au Système automatisé de renseignements criminels (SARC).

Résolution : 2007-10 Disposition des biens saisis en vertu de la *LRCDas*

Sommaire de la résolution

L'Association canadienne des chefs de police recommande que le ministre de la Santé et le ministre de la Justice continuent de donner suite au processus de modification législatif en priorité pour permettre la manutention et la disposition plus efficaces, rapides et sécuritaires des biens saisis en vertu de la *LRCDas*, et une disposition devrait permettre aux organismes de l'application de la loi d'autoriser la destruction plus rapide des biens, autres que les drogues, saisis dans les opérations de production de drogues illicites.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain : Comité de sensibilisation aux drogues
Champion : Chef Barry MacKnight et Frank Elbers, PPO

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- Le Groupe de travail de Santé Canada (SC) se réunit depuis deux ans et il semble que la rétroaction et les suggestions de la collectivité policière sont reflétées dans les propositions de modification jusqu'à maintenant.
- Le Bureau des substances réglementées est la Division de SC chargée du dossier. Ce dossier n'a pas avancé depuis les récentes consultations en octobre 2007 à cause de questions de ressources internes. Le Comité de sensibilisation aux drogues (CSD) enverra une lettre au ministre pour réitérer l'importance de l'enjeu et demander l'affectation de ressources appropriées à l'affaire.

Avril à juillet 2008

- Aucune progression

Août à octobre 2008

- Aucune progression

Octobre 2008 à février 2009

- Une lettre a été envoyée au ministre de la Santé Tony Clement. Aucune réaction jusqu'à présent.

Mars à juillet 2009

- Lettre adressée à la ministre Aglukkaq demandant une mise à jour et une rencontre sur cette question et d'autres.

Août à octobre 2009

- Aucune progression. Le chef MacKnight soulèvera de nouveau la question auprès du conseiller technique de SC lors de la réunion du CSD qui aura lieu à Toronto le 25 novembre 2009.

Novembre 2009 à février 2010

- Un sous-comité du CSD a été formé à la réunion du 25 novembre 2009 à Toronto pour faire suite à cette priorité.
- Un plan d'action a été élaboré à la réunion du 25 novembre.
- Le plan d'action est en voie de réalisation.

Résolutions 2006

Résolution : 2006-02 Mandats de non-retour	
Sommaire de la résolution L'Association canadienne des chefs de police demande expressément au ministre de la Justice de présenter un projet de loi ou de modifier la loi pour prévoir le retour du contrevenant visé par un mandat d'arrestation du ressort pertinent.	
Date d'achèvement cible : En cours	Parrain : Comité sur le crime organisé et Comité de modification des lois Champion : Chef Jim Chu et surintendant Warren Lemcke
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début <ul style="list-style-type: none">▪ Le président du Comité de modification des lois (CML) et le chef Ewatski ont fait un compte rendu au ministre de la Justice en 2006.▪ Le chef Graham a fait un compte rendu au ministre de la Sécurité publique en 2006.▪ Les ministres FPT ont soulevé la question.▪ Un groupe de travail FPT l'examine.▪ Soutien du procureur général de la C.-B. et de collègues fédéraux▪ Le chef Chu a fait un compte rendu au ministre de la Justice et au ministre de la Sécurité publique en 2007.▪ Des centres de police communautaire ont lancé une campagne pour une pétition. Avril à juillet 2008 <ul style="list-style-type: none">▪ Le Service de police de Vancouver a conçu et mis en place des modèles de politiques et procédures. Août à octobre 2008 <ul style="list-style-type: none">▪ Le Service de police de Vancouver continue de renvoyer les personnes au ressort qui a émis le mandat. Il demande des fonds du gouvernement provincial pour poursuivre le programme. Le Service de police de Victoria a aussi été très actif et a renvoyé un certain nombre de personnes grâce à des fonds donnés par le secteur privé. Le programme prend de l'essor en Colombie-Britannique, plusieurs autres autorités exprimant de l'intérêt. Octobre 2008 à février 2009 <ul style="list-style-type: none">▪ Aucune progression Mars à juillet 2009 <ul style="list-style-type: none">▪ Aucune progression Août à octobre 2009 <ul style="list-style-type: none">▪ Le programme Conair visant les mandats d'arrêt non exécutoires continue de prendre de l'expansion. La Colombie-Britannique contribue 40 000 \$ au Service de police de Vancouver pour le programme. Le Service de police de Victoria participe au programme.▪ La Colombie-Britannique et l'Alberta ont conclu un protocole d'entente traitant des mandats d'arrêt non exécutoires entre les deux provinces. Partout ailleurs au Canada, des organismes coopèrent afin de traduire ces fugitifs en justice.	

- Le gouvernement a proposé des mesures législatives face au problème des personnes fuyant un ressort quand elles savent y faire l'objet d'un mandat d'arrestation.

Novembre 2009 à février 2010

- Le programme Conair a franchi un jalon important en janvier : sa 50^e arrestation. Le programme se poursuit dans la région de Vancouver et à Victoria, et des autorités du Lower Mainland ont manifesté de l'intérêt. L'Alberta et la Colombie-Britannique attachent une grande attention à ces questions.

Résolution : 2006-04 Annexe des organisations criminelles

Sommaire de la résolution

L'Association canadienne des chefs de police demande expressément au ministre de la Justice de présenter un projet de loi ou de modifier la loi pour prévoir l'annexe des organisations prouvées criminelles dans le *Code criminel* du Canada.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain : Comité de modification des lois et Comité sur le crime organisé

Champion : Clayton Pecknold et Mike Cabana

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- Le Groupe de travail FPT sur le crime organisé a discuté de cette résolution en février 2008 et doit se réunir en avril 2008 pour entreprendre l'analyse de l'annexe des organisations criminelles dans le *Code criminel* et d'autres réformes de la loi visant le crime organisé qu'ont proposé l'ACCP et le gouvernement du Manitoba à la réunion des ministres FPT responsables de la justice.

Avril à juillet 2008

- L'initiative de mise en annexe a été présentée aux ministres FPT dans le cadre du processus général de réforme de la loi visant le crime organisé. Ils ont accepté le concept en principe et l'ont fait passer à la phase 2 de leurs initiatives de réforme législative. On prévoit un dialogue sur la mise en place des éléments de la phase 2 à la réunion de l'automne 2008.

Août à octobre 2008

- Aucune progression

Octobre 2008 à février 2009

- Aucune progression

Mars à juillet 2009

- Le 26 mai 2009, le lieutenant Serge Vandal, SQ, responsable de la Division du renseignement sur le crime organisé, l'inspecteur-chef Jocelyn Latulippe, SQ, directeur des services en enquêtes criminelles, l'inspecteur Gary Shinkaruk, GRC, officier responsable du Projet E-Pandora, et le surintendant Michel Aubin, GRC, directeur des Opérations fédérales et internationales, ont comparu devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour discuter de la mise en annexe ou de l'établissement de listes d'organisations criminelles.
- Actuellement, les tribunaux exigent qu'une infraction soit reliée à l'organisation criminelle, et imposent :
 - la nécessité de produire la preuve concernant le crime lui-même;
 - la nécessité de démontrer que l'organisation est une organisation criminelle au sens de l'article 467 du *Code criminel*;
 - la nécessité d'établir le lien entre l'infraction et l'organisation criminelle.
- Les représentants des organismes d'application de la loi ont préconisé qu'une fois une organisation criminelle désignée en tant que telle dans le cadre d'un procès criminel, elle soit reconnue comme organisation criminelle partout au pays, de façon à éviter de devoir répéter le processus.

- Christopher Mainella, du Service des poursuites pénales du Canada, n'a pas appuyé l'établissement de listes d'organisations criminelles, suggérant plutôt d'autres options :
 - prévoir l'admission en preuve, dans un procès, d'un jugement antérieur concernant un groupe particulier;
 - faire déclarer par le Parlement que la question de savoir si un groupe est une organisation criminelle est une question de droit, de sorte qu'à tout le moins, un jury ne serait pas astreint à des jours ou des semaines de témoignages à ce sujet. La question pourrait être tranchée par un juge avant le procès en vertu du paragraphe 645(5) du *Code criminel*.
- Le P^r Kent Roach (titulaire de la chaire Pritchard-Wilson de la Faculté de droit de l'Université de Toronto) n'a pas non plus appuyé l'établissement de listes d'organisations criminelles. À son avis, les recommandations des juges LeSage et Code pallieraient les problèmes évoqués par les représentants de la loi en ce qui concerne les procès longs et complexes mettant en cause des organisations criminelles.
- Un examen plus approfondi est prévu à l'automne 2009.

Août à octobre 2009

- Aucune progression

Novembre 2009 à février 2010

- Aucune progression

Résolution : 2006-09 Stratégie nationale sur la fraude par marketing de masse

Sommaire de la résolution

L'Association canadienne des chefs de police demande au gouvernement du Canada, de concert avec ses partenaires provinciaux et territoriaux par l'intermédiaire du processus fédéral-provincial-territorial, le milieu de l'application de la loi, le secteur privé et d'autres partenaires, de soutenir une stratégie nationale contre la fraude par marketing de masse (FMM) visant à démanteler, perturber et neutraliser les exploitants de la FMM. Cette stratégie comprendra les éléments suivants :

- la mise en place de mécanismes pour une coordination et une collaboration accrues,
- des stratégies pour accentuer l'efficacité des initiatives d'application de la loi,
- des pénalités plus sévères et des lois ciblées,
- une collecte de données nationale harmonisée sur les plaintes et incidents de FMM qui seront téléchargées au Centre national d'appels PhoneBusters (CNAP), programme conjoint de la Police provinciale de l'Ontario, la GRC et le Bureau de la concurrence du Canada,
- des initiatives de prévention et de sensibilisation, afin de réduire la possibilité de victimisation (au Canada et à l'étranger) par l'intermédiaire de forums existants, comme le Forum sur la prévention de la fraude présidé par le Bureau de la concurrence du Canada.

Date d'achèvement cible : Décembre 2009

Parrain : Comité de la liaison avec le secteur privé
Champion : Chef Brian Mullan

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- Un groupe de travail dirigé par Denis Constant continue de travailler à cette question.
- Les articles suivants ont été diffusés dans les publications de l'ACCP : Le vol d'identité : un crime caméléon (2006), Le contrôle de la fraude par marketing de masse au Canada (2007), Le Comité de liaison avec le secteur privé (CLSP) de l'ACCP : à l'œuvre pour échanger les informations et les pratiques exemplaires (2008).
- Un guide d'information et de ressources destiné aux détaillants et aux utilisateurs de cartes de crédit a été préparé pour sensibiliser davantage la population à ce problème. Il s'agit d'un partenariat entre la Police provinciale de l'Ontario, la GRC, l'Association des banquiers canadiens et le CLSP.

Avril à juillet 2008

- Le sous-comité mené par le surintendant principal Denis Constant a présenté un rapport au CLSP à sa réunion d'avril 2008. Il faudra travailler davantage. Un plan de mise en œuvre provisoire devrait être présenté à la réunion de novembre. Les membres qui ont joué le rôle de leaders dans cette initiative, Goodall et Constant, ont pris leur retraite en 2008. Ces départs ont entraîné un ralentissement des travaux et nous ont empêchés de les terminer.

Août à octobre 2008

- Aucune progression. Réunion prévue en novembre 2008.

Octobre 2008 à février 2009

- Aucune progression

Mars à juillet 2009

- Le surintendant principal Stephen White (GRC) a accompli un important travail dans la mise sur pied du Centre d'appel national PhoneBusters. Il a dressé une analyse des besoins et une analyse coûts-avantages qui ont été examinés par le comité et ont servi de base à la proposition présentée à la haute direction de la GRC. La décision est attendue.
- La proposition prévoit un financement de 5 millions de dollars et l'affectation de 45 membres pour créer un Centre d'appel national PhoneBusters élargi à North Bay. En plus de la tâche normale de déclaration, le Centre analysera l'information pour aider les services de police à organiser des actions collaboratives fondées sur des renseignements, dans la lutte contre le crime organisé spécialisé dans les infractions liées à la fraude.
- Afin de faciliter la coopération entre le secteur privé et les services de police, le Comité a créé une page Web des pratiques exemplaires du CLSP qui met en vedette les initiatives conjointes entreprises par les partenaires, donne les coordonnées utiles et présente une brève description des programmes. Les pages sont maintenant accessibles à nos membres.
- À la Conférence 2009 de l'ACCP, le CLSP présentera un exposé sur le crime organisé et le commerce de détail; il soulignera l'incidence du crime organisé, y compris la fraude dans le secteur du détail.

Août à octobre 2009

- Le chef Brian Mullan et Don Verezowski, de Sears Canada, ont présenté un exposé sur le crime organisé dans le commerce de détail lors de la conférence annuelle de l'ACCP.

Novembre 2009 à février 2010

- Aucune progression